

Zéro violence
dans nos familles,
Zéro violence
dans nos daaras,
Zéro enfant
dans nos rues !

“

Je ne sais pas comment se passe la journée de vos enfants Monsieur le Président, mais Je vais vous dire à quoi ressemble la mienne. Je m'appelle Babacar, j'ai 11 ans et vis dans les rues de Dakar depuis 7 mois. Après avoir été plusieurs fois tabassé jusqu'au sang par mon oncle à qui mon père m'a confié, j'ai décidé de fuir et de ne plus jamais rentrer. Tard hier soir, j'ai dû faire le canara¹ pour un jeune habitant du quartier où nous dormons le soir, qui s'est encore couché sur moi. Il m'a fallu ensuite snifer un peu de guinz² pour tenir le choc. Ce matin, j'ai attaqué ma journée en cherchant de quoi manger du côté de la gare. J'ai pu négocier un reste de sandwich avec la vieille du Tangara de Grand Yoff en échange de toute la vaisselle de son restaurant. J'ai ensuite traîné avec ma bande du côté de Ponty et la nuit tombée, on s'est réfugié sous le pont de l'Émergence, mais notre groupe a encore été surpris, bastonné et raflé par la police.³”

Macky Sall,
un Président de la République
qui peut entrer dans l'Histoire du Sénégal, à travers :

Une réalisation forte :

Assurer le financement du Plan de retrait des enfants des rues déclenché en juin 2016.

10 mesures politiques immédiates, à réaliser avant la fin de votre mandat :

- ✓ Augmenter de 1% à 5% la part du budget de l'Etat consacré à la protection de l'enfance
- ✓ Ouvrir l'accès de la Couverture Maladie Universelle (CMU) aux enfants des rues sans condition d'âge
- ✓ Relancer le Numéro vert 116 : renforcement d'un service d'urgence au bénéfice des enfants en danger qui, actuellement, ne remplit pas ses missions
- ✓ Aménager des lieux de rétention adaptés pour les mineurs au sein des commissariats et gendarmeries
- ✓ Encourager l'adoption de la « Loi portant statut des daaras », durant les premiers mois de cette nouvelle législature, pour intégrer ces écoles dans le système formel d'enseignement
- ✓ Encourager l'application de la loi pour sanctionner toutes violations des droits des enfants
- ✓ Encourager l'adoption du nouveau code de l'enfant
- ✓ Ouvrir la possibilité juridique, pour les associations de la société civile et les ONG, de porter plainte en matière d'atteinte aux droits de l'enfant et de violence faite à un enfant
- ✓ Permettre aux organisations de la société civile et aux ONG intervenant dans le secteur de la protection de l'enfance, d'accéder aux fonds publics dédiés
- ✓ Favoriser le développement de la psychologie clinique pour l'intervention auprès des enfants de la rue (enseignement universitaire de la psychologie au Sénégal, retour au Sénégal de psychologues de la diaspora...)



Dans le Sénégal de 2017, la question des enfants et adolescents de la rue a trop longtemps été abordée sous le seul angle de la mendicité.

Si cette mendicité constitue bien une violation des droits de l'enfant et demeure interdite par la loi sénégalaise, elle cache souvent une problématique centrale vécue par ces mineurs, ignorée du grand public, aux conséquences pourtant tout aussi lourdes : **la violence sous toutes ses formes, physiques, psychiques et sexuelles**. Pour lutter efficacement contre cette violence il est impératif de faire bouger l'imaginaire qui consiste à ne voir les enfants des rues que comme des mendiants ou des « talibés », **alors qu'ils sont des enfants et adolescents victimes, en rupture familiale, sociale et scolaire**.

50,3% de ces enfants et adolescents déclarent que **leur arrivée en rue est directement et principalement liée aux maltraitements** qu'ils ont subies au sein d'un daara et 12,6% au sein de leur famille⁴. De plus, les professionnels qui travaillent dans la prise en charge de ces enfants et adolescents témoignent qu'**une proportion inquiétante d'entre eux déclare avoir subi des abus sexuels en rue, dans les écoles religieuses ou en famille**. Une des conséquences de ces violences est que **la plupart de ces enfants sont devenus étrangers, comme absents à leur corps**. Celui-ci est devenu une marchandise, un outil utilisable pour la survie. C'est ce qui peut expliquer que ces enfants et adolescents deviennent des proies faciles d'une forme avérée de violence, particulièrement insidieuse : la traite. **Aujourd'hui, on compte 30 000 enfants et adolescents des rues victimes de traite à Dakar, soit plus de 100 000 au niveau national**.⁵

Contexte général de cette violence faite aux enfants de la rue

Dans les familles



Les violences peuvent être liées aux recompositions familiales (après une séparation, un décès, un remariage...) et aux confiages, dans lesquels les enfants ne trouvent pas leur place, d'autant plus lorsque ces modifications de la cellule familiale font suite à un décès, événement très souvent traumatisant pour les parents comme pour les enfants.

Les violences intrafamiliales sont parfois également liées à un désengagement émotionnel de parents dû à la perte d'un autre enfant de la fratrie (maladie, mort-né, insuffisance des services de santé, etc.), pouvant entraîner une sorte de rupture de l'attachement à leurs enfants.

La « correction éducative » fait trop souvent place aux violences physiques, avec pour résultat la fugue et, en l'absence d'autres lieux de protection, l'arrivée en rue (exemples fréquents : tabassage au fil électrique dénudé, privation de nourriture, etc.). Les formes de violences psychologiques peuvent être tout aussi dangereuses pour les enfants : vexations, traitements injustes, dénigrement, humiliation...

Dans les institutions religieuses



La tradition veut que certains parents confient leur enfant au tuteur religieux en lui disant explicitement « Je ne te demande que ses os ! », ce qui signifie que les parents délèguent toute leur autorité au maître coranique. Dans un tel contexte, les châtiments corporels pour un texte religieux mal récité ou pour un revenu trop faible de l'aumône de la journée, sont monnaie courante. Il n'est pas rare d'ailleurs que le tuteur délègue ses responsabilités aux plus grands adolescents de l'école religieuse qui, en son absence, s'autorisent d'excessives réprimandes physiques à l'égard des plus petits. Souvent, les enfants ne sont plus en contact avec leur famille, ni avec aucune autre institution et n'ont aucun recours pour échapper aux violences.

Les sévices physiques, faisant suites à des revenus de la mendicité ramenés par l'enfant considérés comme insuffisants, sont apparentés à de la torture, avec là encore pour résultat la fugue et, en l'absence d'autres lieux de protection, l'arrivée en rue (exemples fréquents : enfants enchaînés durant des mois dans une « cellule », mise de fers aux pieds, versement de sel sur des plaies ouvertes, perçement des oreilles avec les ongles, etc.). Ces châtiments excessifs peuvent conduire à la mort de l'enfant.

Dans la rue



Les spécialistes apportent des clés de compréhension des conditions dans lesquelles les enfants survivent aux violences de la rue, refusant parfois de rejoindre les centres existants. Ils constatent notamment que les enfants développent des modes d'adaptation qui leur permettent de survivre à la précarité et à la violence de la rue, mais qui paradoxalement les rendent moins adaptables à d'autres milieux. Les violences connues avant la rue et dans la rue, de la part des adultes et des institutions, ont rompu toute la confiance qu'ils pouvaient avoir dans la protection des adultes en général. C'est pourquoi, ils ne cherchent pas nécessairement à fuir les coups et les vexations du groupe car celui-ci peut également lui offrir par moment une forme de protection, qu'ils ne sont pas sûrs de trouver ailleurs.⁶

Les abus sexuels, les bagarres de rue, les injures, ainsi que les rafles et « bastonnades » des forces de l'ordre sont monnaie courante.

Nous, acteurs de terrain, regroupés au sein du Mouvement pour la protection de l'enfant, mettons en avant depuis longtemps les violations des droits de l'enfant dont sont victimes les mineurs que nous prenons en charge dans la rue au quotidien.

La RADDHO a introduit une communication, en juillet 2012, auprès du **Comité Africain d'Experts sur le Droit et le Bien Etre de l'Enfant, qui a exhorté l'Etat sénégalais à retirer tous les enfants talibés des rues** et à les remettre à leur famille.

La CNLTP dénonce la **complicité de certaines familles** avec certains tuteurs religieux qui s'apparente à une exploitation financière de l'enfant, donc à de la traite⁷. Save the Children déplore l'**absence de réglementation de l'enseignement religieux**⁸. Human Rights Watch rappelle l'**existence de l'arsenal juridique** pour punir les auteurs de violence comme la loi de 2005, et l'article 298 du Code pénal, mais regrette son **manque d'application par les autorités judiciaires**.⁹

Le Samu Social Sénégal constate les **difficultés d'accès aux soins de santé et psychologiques** pour les enfants de la rue¹⁰. Les organisations de la société civile dans leur ensemble s'insurgent avec force contre la **stigmatisation faite aux enfants de la rue** par certaines communautés, les faisant passer pour des personnes dangereuses alors qu'**ils doivent avant tout être considérés comme des victimes**. L'**incompréhension des populations** trouve sa caricature dans les jugements portés sur la consommation de stupéfiants par les enfants des rues. Or, cette drogue n'est qu'un recours pour couper la sensation de faim, de fatigue, de sommeil, et surtout pour atténuer la souffrance physique et psychique inhérente à la survie en rue. Pour tous ces aspects, **il est aujourd'hui impératif de tout mettre en œuvre pour lutter contre les violences faites aux enfants de la rue, et notamment mettre fin à l'impunité de ceux qui les perpétuent**.

Des mesures prioritaires préconisées par les acteurs de terrain

En direction des familles

- ✓ Sensibiliser sur la notion de « non-assistance à personne en danger » afin que tous les citoyens sénégalais se sentent concernés par les cas de maltraitance sur enfant, que ce soit au sein d'une famille, ou d'une pseudo institution religieuse,
- ✓ Informer les citoyens sénégalais sur les autorités compétentes à saisir et les recours possibles dans les cas de maltraitance sur enfant,
- ✓ S'orienter résolument vers des dispositifs d'amélioration des pratiques parentales ou de groupes de soutien à la parentalité, en considérant la parentalité comme une compétence car l'engagement émotionnel des parents vis-à-vis des enfants limite le risque d'émergence de situations de violence.

En direction des institutions religieuses

- ✓ Chercher à associer leurs responsables aux processus de décisions sur l'évolution du statut des daaras, notamment en leur faisant comprendre les conséquences de la violence, à travers des formations.

Des bonnes pratiques des acteurs de terrain

- ✓ Les coalitions des acteurs pour la protection des enfants (Yembeul, ENDA Jeunesse Action)
- ✓ L'établissement d'un lien avec les institutions religieuses en passant par l'approche médicale permettant une prise de conscience sur les questions de violence (SPER)
- ✓ La mise en place de « Ndeye Daara », femmes des quartiers qui fournissent repas et soins aux enfants et participent à la diminution de la violence au sein des institutions religieuses
- ✓ Le contrôle des tuteurs par la Brigade des mineurs, avec une enquête systématique, pour toute personne voulant récupérer un enfant au Centre Ginddi (depuis juin 2016)
- ✓ Le projet de Guide « X 52 » mis en place dans 400 villages du Sénégal auprès de 400 guides religieux qui s'appuie sur les préceptes éducatifs religieux (2011-2014, Tostan, Educhance Coaching)
- ✓ Les écoutes mobiles dans les quartiers et formations des acteurs stratégiques sur les droits des enfants (AJS)
- ✓ Le développement d'un projet de familles d'accueil non biologiques (Tambacounda, CDPE)
- ✓ Le projet de mutualisation de l'aumône « La marmite du talibé » (Touba)
- ✓ La prise en charge médico-psychosociale des enfants et adolescents de la rue, la médiation familiale et le suivi de la réinsertion sociale des enfants de la rue (Samu Social Sénégal)
- ✓ Le plaidoyer pour le règlement et l'ouverture de la gestion des daaras (RADDHO)

Dans ce contexte, vous êtes le premier Président de la République à avoir adopté un Plan de Retrait des enfants de la rue à compter de juin 2016 et il s'est agi d'une décision courageuse qui a obtenu le soutien de la communauté nationale et internationale. **Ce plan a eu au moins trois mérites : affirmer haut et fort la ligne de l'État sénégalais, permettre une prise de conscience au niveau national, prendre date et dire que l'on ne reviendra pas en arrière.** Entre juin 2016 et mars 2017, 1 547 enfants ont été retirés¹¹ dans le cadre de ce plan. Cependant, nous ne disposons pas d'informations sur les solutions durables qui ont pu être trouvées pour ces enfants, alors même que les sorties de rue sont des processus longs et complexes. **Les professionnels de terrain confirment qu'il faut plusieurs mois pour réussir une réinsertion durable d'un enfant de la rue dans son environnement.**

Réellement concerné par les problématiques de la jeunesse sénégalaise, le Président de la République que vous êtes ne peut rester insensible à cette situation. Vous avez ainsi déclaré : « Être jeune aujourd'hui, c'est affirmer résolument qu'un autre monde est toujours possible »¹². Pour les enfants de la rue, quel monde risque d'être probable ? Une génération ayant tellement intégré la violence, étant tellement désocialisée, qu'elle risque de ne plus trouver sa place dans notre société. Une génération fragilisée susceptible de se laisser piéger par toutes formes d'embrigadement (grande criminalité, trafic de drogues, terrorisme, etc.). Pour le Sénégal de demain, quels enjeux se profilent ? Une image internationale progressivement ternie. Une plus forte conditionnalité de l'aide et des financements internationaux à venir. À terme, l'État va en plus se heurter à une problématique de taille. **En effet, en 2017, la prise en charge d'urgence d'un enfant a été évaluée à au moins 220 000 FCFA¹³, soit une dépense de plus de 6 milliards de FCFA pour la seule région de Dakar.** Un coût qui serait évité si, en amont, **des politiques ambitieuses permettaient de prévenir l'arrivée en rue.**

Heureusement, les mentalités sénégalaises ont fortement évolué sur la question. L'année 2016 a constitué un tournant dans ce domaine avec des exemples d'arrestation de tuteurs religieux contrevenants à la loi. **Une masse critique de citoyens a montré qu'elle souhaitait que l'on sanctionne les dérives dans les familles maltraitantes et les lieux d'enseignement violents.** Certaines hautes autorités religieuses confrériques, elles-mêmes, se sont positionnées officiellement contre les violences. **D'autant qu'aucune des religions du Sénégal ne prescrit la violence.**

Après près de cinq ans de mandat, votre bilan social est notable, Monsieur Le Président de la République. Vous avez dit devoir vous appuyer sur le capital humain : « Pour bâtir son développement mon pays a placé au cœur du PSE le renforcement du capital humain en vue d'assurer une croissance durable et inclusive »¹⁴. **N'est-il pas temps de considérer les enfants comme un véritable capital humain ?**

“ Vous le voyez, Monsieur le Président, le petit Babacar que je suis, qui parle au nom des milliers d'enfants de la rue que nous sommes, vous rappelle que vous avez la responsabilité morale de nous protéger au même titre que les autres enfants. Vous avez les moyens de provoquer ce changement ! Bayi na lep ci sa loxo. ”

Les signataires de ce document de position

Action pour le Développement de l'Afrique (ADA) ; Action Enfance Sénégal ; Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED) ; Association des Juristes Sénégalaises (AJS) ; Association Futur Au Présent (FAP) ; Association Jeunesse Espoir (AJE) ; Cadre d'Appui à l'Initiative Nationale en faveur des Talibés (CAINT) ; Collectif Stop Mendicité ; Connexion Sans Frontière (CSF) ; Empire des enfants ; ENDA Jeunesse Action ; Jeunesse Culture Loisirs Techniques d'Intervention Sociale (JCLTIS) ; La Liane ; Les Oliviers ; Plan International Sénégal ; Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) ; Samu Social Sénégal ; Secours Islamique France (SIF) ; Solidarité Pour les Enfants de la Rue (SPER) ; Yaakar Foyer pour enfants.

Nous remercions toutes les institutions étatiques, les Partenaires Techniques et Financiers, les institutions religieuses et les acteurs de la société civile pour leur contribution intellectuelle à ce document.

¹ Terme utilisé par les enfants des rues pour désigner celui qui est abusé sexuellement par ses pairs, ou par un riverain du quartier

² Diluant inhalé quotidiennement

³ Ce témoignage, inspiré de témoignages réels, reflète ce que vivent au quotidien beaucoup d'enfants et adolescents de la rue

⁴ Samu Social Sénégal, statistiques internes sur un échantillon de 1 376 enfants interrogés, période 2012- 2016

⁵ Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar, Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, 2014

⁶ Xavier Emmanuel, Les enfants des rues. Une clinique de l'exclusion, Odile Jacob, 2016

⁷ La lutte contre la traite des personnes au Sénégal : État des lieux et mise en œuvre du Plan d'Action National, CNLP, 2014

⁸ Our results for children, Save the Children, 2015

⁹ Sénégal : nouvelles mesures pour protéger les talibés et les enfants de la rue, Human Rights Watch, 2016

¹⁰ Nandibé, Enquête sur les enfants des rues à Dakar, Samu Social Sénégal, 2010

¹¹ DDPEGV, 2017

¹² Sixième édition de la Grande rentrée citoyenne, février 2017

¹³ Coût du paquet de service estimé pour un enfant en 2015. Programme d'appui pour le retrait et la réinsertion socio-économique des enfants de la rue, DDPEGV/ Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, 2016

¹⁴ Allocution au West Einstein Forum, mars 2016